



Emmanuelle MÉNARD

emenard@racine.eu

T. +33 (0)5 56 01 31 80

F. +33 (0)5 56 01 31 89

Barreau de Bordeaux (1993)

Associée du cabinet Racine
depuis 1999

ASSURANCE - RESPONSABILITÉ CIVILE

Emmanuelle Ménard co-dirige l'équipe assurance / responsabilité civile.

En conseil et en contentieux, elle intervient plus spécifiquement dans les domaines de l'assurance construction (DO, RCD, RC, PUC, CNR), de l'assurance IARD (principalement risque incendie et responsabilité civile produits) et de l'assurance vie / prévoyance (individuelle et groupe). En matière de responsabilité civile, elle intervient plus spécifiquement en droit de la construction et en responsabilité civile produits pour les fournisseurs et fabricants.

Expériences :

- Gestion de contentieux sériels dans le domaine de l'assurance construction (photovoltaïques, piscines, éoliennes domestiques)
- Gestion de contentieux sériels dans le domaine du risque produits défectueux (bardage, panneaux photovoltaïques).

DOMAINES D'INTERVENTION

- Droit de la construction et assurance construction
- Assurance IARD
- Assurance vie et prévoyance
- Droit de la responsabilité civile

PARCOURS

- Associée au sein de la SCP BURAUD devenu Racine en 1999
- 1er secrétaire de la conférence du stage du Barreau de Bordeaux (1995)

FORMATION

- DESS Droit des Affaires et de la fiscalité

LANGUES

Français / Anglais

AUTRES

- Professeur à l'ICH-CNAM Aquitaine en assurance construction (depuis 2002)
- Communication dans le cadre de formations et de colloques sur le thème du droit des assurances pour le compte de l'ICH-CNAM Aquitaine et de Dalloz Formation
- Communication dans le cadre de colloques organisés par des compagnies d'assurances sur le thème des prescriptions en matière d'assurance construction, sur des thèmes d'actualité en matière de droit de la construction et de l'assurance construction.
- Formation sur le thème de l'assurance construction, questions complexes, organisée par le Groupe Moniteur

PUBLICATIONS

Ouvrage publié :

– « La responsabilité des constructeurs », éd. *L'Harmattan*, 2003 (en collaboration avec Madame Sabine Bertolaso)

Publications en droit de la responsabilité des constructeurs et de l'assurance construction :

– « Les travaux sur l'immeuble existant : garanties des constructeurs et assurances », *Revue Constr.-urb.*, chron. mai 2007

« Le sort du sous-traitant après l'ordonnance du 8 juin 2005 » (en coll. avec Sabine Bertolaso), *Revue Constr.-urb.*, chron. nov. 2006.

« DROC ou ouverture de chantier : le débat n'est pas clos » (en coll. avec Sabine Bertolaso) : *Revue Constr.-urb.*, chron. nov. 2005.

« RT 2012 et responsabilité des constructeurs » (Fiches 1/6 à 6/6), *Le Moniteur*, Paru en mai et juin 2011

« La rénovation énergétique à l'épreuve du droit de la responsabilité civile » (en coll. avec Sabine Bertolaso) étude 3, *Revue Constr.-urb.*, n° 2, Février 2016

– Lettre Racine Assurance Construction (en collaboration avec Madame Sabine Bertolaso) : publication bi-mensuelle, n° 1 à 9 - Lettre Racine IARD (en collaboration avec Madame Sabine Bertolaso) : publication trimestrielle, n° 1 à 6

Articles publiés sur LinkedIn

– « Bénéficiaire de l'indemnité d'assurance dommages-ouvrage : un revirement salutaire ! », octobre 2016

– « Assurance dommages-ouvrage : la portée de la sanction de l'assureur défaillant », septembre 2016

– « Assurance dommages-ouvrage : rappels concernant le délai de déclaration du sinistre », juin 2016

– « Assurance dommages-ouvrage : la portée de la sanction de l'assureur défaillant », novembre 2016

– « Bénéficiaire de l'indemnité d'assurance dommages-ouvrage : un revirement salutaire ! », octobre 2016

– « Exclusion des frais de remplacement des biens fournis et/ou de reprise des travaux défectueux : Tour de passe-passe au détriment des assureurs », novembre 2016

– « Référé expertise et délais de forclusion : les jeux sont faits ! », décembre 2016

– « Faute dolosive du constructeur : un chantier inachevé », janvier 2017

– « Régime de validité des conditions et des exclusions de garantie : voyage en eaux troubles », janvier 2017

– « Domaines respectifs des articles 1792-7 et 1792 du Code civil : première clarification ! », février 2017